

L'état de la recherche sur le génocide des Arméniens

Raymond Kévorkian

1. LES SOURCES

Au cours de ces vingt dernières années de nombreux fonds d'archives ont été étudiés ou publiés, documentant le génocide des Arméniens : Archives diplomatiques américaines et témoignages des missionnaires (Ara Sarafian, Londres, et Hans-Lukas Kieser, Zürich) ; archives diplomatiques allemandes (Wolfgang Gust) ; Archives ottomanes du Premier ministre (Istanbul, direction des Archives), donnant le versant administratif de la question ; Archives arméniennes sur le génocide (Patriarcat Arménien de Constantinople et Fonds Andonian, R. Kévorkian, Paris-Saint-Denis), et les rescapés (Vahé Tachjian, Berlin, et R. Kévorkian).

Concernant les archives ottomanes conservée à Istanbul, il faut souligner l'ouverture en 2005 du Fonds du Deuxième Bureau, attaché au ministère de l'Intérieur, comprenant les archives du Directeurat pour l'installation des tribus et des émigrés (principalement étudiées et publiées par Füad DüNDAR).

Les registres du cadastre ottoman, numérisés en 2005, restent encore indisponibles aux chercheurs comme au public, mais sont prometteurs pour l'évaluation des spoliations opérées par le régime jeune-turc.

On ne peut enfin ignorer l'utilisation récente (c'est mon cas) de récits de rescapés mis par écrit « à chaud », c'est-à-dire entre 1917 et 1920, indispensables pour saisir de l'intérieur le sort des convois de déportés ou la vie dans les camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie.

Ces matériaux permettent d'aborder l'étude du génocide sous des angles différents ainsi que nous allons tenter de le montrer.

2. METHODOLOGIE

L'approche microhistorique est à mon sens indispensable pour appréhender les faits localement et saisir les disparités qui existent d'une région à l'autre dans les procédures de destruction de la population. Elle permet par exemple de localiser les lieux fixes où les escadrons de l'Organisation spéciale opèrent, en utilisant le plus souvent le relief accidenté du pays, en particulier les gorges qui servent de filtre. C'est l'approche qui semblent s'imposer ces dernières années.

3. DIMENSION IDEOLOGIQUE

On resté longtemps tributaires de travaux anciens, comme ceux de Feroz Ahmad, pour comprendre l'essence de l'idéologie jeune-turque. Ces quinze dernières années, les travaux de M. Şukrî Hanioglu (Princeton) ont considérablement fait évoluer la question. Très solidement documentés ses travaux ont mis au jour le darwinisme social et le racisme profond qui animait les cercles jeunes-turcs. Bien que cet auteur n'ait pas encore examiné la période de la Première Guerre mondiale, il nous donne les clés de compréhension du système totalitaire que l'İttihad a mis en place.

Dans un autre registre les travaux d'Erik I. Zürcher (Leyden) ont permis une remise à plat de l'historiographie officielle et en particulier le lien idéologique profond existant entre le régime jeune-turc et le régime kémaliste, dont les effets se font sentir jusqu'à nos jours, ou encore le recyclage des criminels de guerre dans l'appareil d'Etat kémaliste. Il égratigne au passage le mythe de Mustafa Kemal et met en évidence l'antagonisme entre celui-ci et les cadres jeunes-turcs qui continuaient à obéir aux chefs ittihadistes réfugiés à Berlin depuis novembre 1918.

Ces dernières années, Taner Akçam (Clarke) a permis d'avancer un peu plus sur la question de la continuité idéologique entre Jeunes-Turcs et Kémalistes, en soulignant la dimension totalitaire importée d'Europe qui animait ces systèmes et en concentrant ses travaux documentés sur la période clé 1919-1923.

4. RADICALISATION DU COMITE CENTRAL JEUNE-TURC ET PRISE DE DECISION

Les travaux de Taner Akçam ont mis au jour le rôle des Guerres balkaniques (1912_1913) et de la défaite humiliante subie par l'Empire ottoman face à ses anciens vassaux serbes, bulgares et grecs dans le processus de radicalisation du Comité central jeune-turc. Il a de même bien cerné la première prise de décision du Comité central, en février 1914, consistant à déporter d'abord les populations grecques des rives de la mer Egée, puis les populations arméniennes, dont un début d'exécution a été observé de mars à juin 1914

Décision qui a ouvert la voie à la seconde décision dont les circonstances sont restées longtemps ignorées. On sait mieux à présent (S. Astourian, Berkeley et moi-même) quelle était la nature des débats internes au sein du Comité Union et Progrès, et, en gros, les différences de position parmi les neuf membres du Comité central, les uns, majoritaires, favorables à la destruction systématique des Arméniens, les autres

suggérant de limiter ces massacres aux zones frontières avec la Russie, et de se contenter de déporter les autres dans les déserts de Syrie et de Mésopotamie. On situe à présent les réunions qui se sont tenues à Istanbul et ont décidé du sort des Arméniens entre le 22 et le 25 mars 1915.

Lorsque les fonds d'archives du Comité central jeune-turc, ou ce qu'il en reste, ainsi que les correspondances et rapports de l'Organisation Spéciale, dont il est à présent établi qu'ils se trouvent entre les mains de l'Etat-major turc, à Ankara, seront sortis de leurs réserves, nul doute que nos tâtonnements actuels seront surmontés.

5. GEOGRAPHIE DU GENOCIDE ET MONOGRAPHIES REGIONALES

Cette approche, fondée sur la microhistoire, est, si je puis me permettre, mon fond de commerce. J'y travaille depuis vingt ans. Pour embrasser dans sa globalité le phénomène génocidaire, un examen méthodique, région par région permet non seulement de pénétrer la matière jusqu'au niveau des communautés villageoises, sur le comportement des bourreaux et des victimes sur le terrain, de vérifier ou d'infirmer des théories générales et finalement de tirer des leçons générales sur la base de faits répétitifs.

La méthode microhistorique permet de préciser les étapes de la destruction des Arméniens et la chronologie des événements par région, à savoir le préalable qui consiste à arrêter et à exterminer les conscrits (mars 1915) les élites (avril-mai à Istanbul comme en province), puis à l'arrestation et au massacre, à proximité de leurs lieux de résidence, des autres hommes adultes (mai-juin), avant la déportation du reste de la population (juin-août). On a également pu identifier à peu près tous les convois de déportés, dater leurs départs, préciser les itinéraires qu'ils empruntent, identifier les escadrons de l'Organisation spéciale qui les « gèrent » en cours de route, localiser les sites sur lesquels ces escadrons opèrent ou encore dresser une liste assez complète des personnes impliquées dans les opérations de déportation et de massacre, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent : hauts fonctionnaires, militaires, chefs des clubs jeunes-turcs locaux, inspecteurs délégués sur place par le Comité central du CUP, officiers de l'Organisation spéciale, etc. (soit un inventaire d'environ 1700 criminels).

Depuis peu, des monographies régionales commencent à paraître, intégrant des sources méconnues ou exploitant intelligemment les archives officielles, comme le travail d'Uğur Ümit Üngör (Amsterdam) sur le vilayet de Dyarbekir, ou de Bedross

Der Matiossian (Nebraska), sur la région de Sivas, et nous aident notamment à comprendre comment l'administration ottomane se charge des tâches officielles, comment le recensement des déportés et de leurs biens, l'organisation des convois, laissant aux paramilitaires de l'Organisation spéciale le travail officieux, la destruction.

6. DEUXIEME PHASE DU GENOCIDE

Cette seconde phase, qui s'étend d'avril à novembre 1916, vise les déportés qui sont parvenus jusqu'à « leurs lieux de relégation » (formule officielle), dans les déserts de Syrie et Mésopotamie. Elle est restée ignorée des historiens jusqu'à la fin des années 1990, mais on en sait plus à présent sur l'organisation des 25 camps de concentration dispersés dans ces régions, sur la Sous-direction des déportés établie à Alep qui gérait ces camps et leurs personnels. L'étude de cette étape est d'autant plus importante qu'elle a permis de situer approximativement dans le temps une décision du Comité central jeune-turc, visant à liquider le reliquat d'Arméniens parvenus dans ces camps, probablement en mars 1916, soit plus de six mois après l'arrivée des déportés.

Nous manquons encore de matériaux historiques sur cette question, mais il est fort probable que dans les années futures on pourra préciser les choses si les fonds archives du Comité central jeune-turc et de l'Organisation spéciale, très certainement conservées auprès de l'état-major turc, à Ankara, sortent de l'ombre.

7. DIMENSION ECONOMIQUE

La dimension économique du génocide, à savoir la mise en application du projet de création d'une *Millî itiksat* (« économie nationale »), consistant à capter les entreprises arméniennes et grecques et à les transférer à des entrepreneurs « turcs » (on peut discuter de la nature de ce concept à l'époque), en est à ses débuts. Ces dernières années, des chercheurs turcs ont publié des travaux sur la campagne de boycott des entrepreneurs non musulmans en 1913 et 1914, qui marque le début de la mise en œuvre du projet de création d'une Economie nationale, comprenons « turque », ou sur la formation de cartels sous la direction immédiate de cadres jeunes-turcs. Des travaux sur la Banque Impériale Ottomane (André Autheman, *La Banque impériale ottomane*, Paris 1996) ont aussi permis d'avoir des indications sur la situation économique de l'Empire ottoman pendant la guerre : par exemple sur le fait que la Turquie, qui a entamé la guerre grâce à des crédits allemands, cesse

d'emprunter à la fin de l'été 1915 et rembourse même ses dettes en septembre de la même année.

Concernant plus généralement la confiscation des biens arméniens, y compris plus de 2 000 églises et 400 monastères, qui constituent le patrimoine monumental principal (un recensement a été mené par mes soins voici une vingtaine d'années), deux travaux récents permettent de dépasser la fameuse loi du 26 septembre 1915, officialisant la confiscation des « biens abandonnés ». Ces travaux permettent notamment de voir l'évolution de la législation sur cette question complexe et en particulier qu'après l'annulation de cette loi par le gouvernement libéral turc, en janvier 1920, l'Assemblée turque a restauré cette loi en avril 1923, avec quelques amendements mineurs. On peut aussi, notamment grâce à Nevzat Onaran, constater que des décennies durant, les autorités turques ont dû multiplier les lois pour résorber un casse tête juridique, nombre de « propriétaires » n'ayant aucun titre de propriété. La dernière en date de ces réformes date du coup d'Etat de 1980, qui a mis un point final à la captation des biens des populations arméniennes et de leur patrimoine monumental.

- Nevzat Onaran, *Emval-i Metruke Olayı: Osmanlı'da ve Cumhuriyette Ermeni ve Rum Mallarının Türkleştirilmesi*, Istanbul, Belge, 2010.
- Uğur Ümit Üngör and Mehmet Polatel, *Confiscation and Destruction. The Young Turk Seizure of Armenian Property*, London- New York, Continuum, 2011.

8. LA QUESTION CONTROVERSEE DU ROLE DE L'ALLEMAGNE

A ma connaissance, deux auteurs ont principalement travaillé sur cette question, Vahakn Dadrian (*German Responsibility in the Armenian Genocide. A Review of the Historical Evidence of German Complicity*, Cambridge, MA, Blue Crane Books. 1996) et Hilmar Kaiser (avec Paul Leverkuehn, *A German Officer During the Armenian Genocide: A Biography of Max Von Scheubner-Richter*, London, Taderon Press, 2009 notamment), et se sont affrontés assez vivement sur leurs thèses respectives. Un troisième auteur, Wolfgang Gust a méthodiquement documenté la question, en soulignant en particulier la nature subtile du travail de Ioannes Lepsius à ce sujet. Dernièrement, Margaret Anderson (Berkeley) a mené un travail remarquable sur Ernst Jäckh, “"Jäckh of the Turks": On the Trail of an Enabler”, un des inspirateurs de la politique turque de l'Allemagne impériale. On ne

peut enfin ignorer les travaux Trumpener et Weber, un peu anciens, mais qui aident à contextualiser la relation germano-turque.

Mon sentiment personnel est que cette question mérite encore d'être approfondie avant de prétendre tirer des leçons générales. Tout au plus peut-on dire aujourd'hui que l'Allemagne était sans doute le seul Etat en mesure de freiner la politique de destruction des populations arméniennes ottomanes, et qu'elle ne l'a pas fait pour des raisons essentiellement de stratégie militaire...

9. LE SORT DES RESCAPES ET LES QUESTIONS DE TRAUMA

- Travaux de Vahé Tachjian (Berlin) , sur le sort des femmes et des enfants ;
Travaux de Vahé Tachjian et moi-même sur les institutions qui ont recueilli les rescapés : orphelinats et refuges pour femmes ;
- Travaux d'une doctorante d'Istanbul sur les conversions forcées durant la Première Guerre mondiale et dans les années 1920 ;
Travaux d'Ayşe Gül Altınay, sur les Arméniens islamisés de force en 1915 ;
- Travaux de Janine Altounian (Paris), sur les traumatismes consécutifs à l'expérience du génocide et sa dimension psychanalytique.

10. CONTEXTE INTERNATIONAL ET CONTEXTE DE GUERRE

Sur l'influence du contexte international et du jeu des Puissances sur le génocide, les travaux de référence sont ceux de Donald Bloxam (*The Great Game of Genocide: Imperialism, Nationalism, and the Destruction of the Ottoman Armenians*, Oxford University Press, 2005).

Concernant le contexte de guerre, une réflexion intéressante et comparatiste a été développée par Annette Becker (Paris) et Jay Winter (Yale, "Under Cover of War: the Armenian Genocide in the context of Total War", in Jay Winter (ed.), *America and the Armenian Genocide of 1915*, Cambridge 2003)

11. LE DROIT

Relativement à Raphael Lemkin et au rôle central du génocide des Arméniens dans l'orientation de son travail sur les violences de masse, le travail de Samantha Power (*A Problem from Hell: America and the Age of Genocide*, New York, HarperCollins Publishers, 2007) est capital et a joué un rôle considérable dans l'évolution des historiens sur la question du génocide des Arméniens.

Vahakn Dadrian et Taner Akçam ont, ensemble, publié récemment un travail exceptionnel sur les procès des criminels de guerre jeune-turc qui se sont tenus à Istanbul de 1919 à 1922, grâce auxquels on peut évaluer l'ambiance qui règne dans la capitale ottomane et les difficultés que rencontrent des tribunaux locaux pour juger des nationaux, aussi lourdes que soient les charges pesant sur eux.

Pour ma part, j'ai travaillé sur les archives de la Commission des Responsabilités auprès de la Conférence de la Paix (février-avril 1919) et en particulier sur ses conclusions qui préconisent la création d'un Tribunal international pour juger les criminels de guerre et d'adopter de nouvelles catégories de crimes, comme ceux qui ont été perpétrés contre une partie de la population ottomane (l'essentiel de ces catégorisations nouvelles se trouvent dans la Convention de 1948 sur les crimes de génocide).

Enfin, Il faut noter les progrès des juristes sur l'évolution du concept de crime contre l'humanité et sa pénalisation, en particulier le travail de Sevan Garibian (*Le crime contre l'humanité au regard des principes fondateurs de l'État moderne : naissance et consécration d'un concept*, Bruxelles, Bruylant, et Genève, Schulthess, 2009), ou encore ceux de Katia Boustany et Daniel Dormoy (*Genocide(s)*, Bruxelles, Bruylant, 2000), avec une volonté comparatiste.

12. LES ETUDES COMPARATISTES

Yves Ternon (*L'Etat criminel, les génocides au XXe siècle*, Paris, Le Seuil, 1997) et Jacques Sémelin (*Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Le Seuil, 2005) ont fait avancer les études comparatistes en s'appuyant sur les trois génocides : juif, arménien et tutsi. Ils dégagent notamment les facteurs constants dans les crimes de masse, comme le contexte de guerre.

Michael Mann (UCLA, *The Dark Side of Democracy: Explaining Ethnic Cleansing*, Cambridge: Cambridge University Press, 2005), toujours dans un registre comparatiste, a une approche plus sociologique, en particulier liée aux conditions du déchaînement de la violence dans les cas arménien, juif et tutsi, ainsi qu'en ex-Yougoslavie qui se révèle très stimulante.

13. LE SORT DES BIENS CULTURELS

La question de la disparition progressive des traces de la présence arménienne en Asie Mineure et tout spécialement de son patrimoine monumental se pose aujourd'hui très

sérieusement. Tandis que la restauration d'un monastère célèbre situé au milieu du lac de Van (Sainte-Croix d'Aghtamar) est brillamment annoncée, chaque année des dizaines de sites historiques disparaissent, victime des intempéries ou de la malveillance de l'homme. Depuis cinquante ans, des équipes italiennes, françaises et allemandes (Aix-La-Chapelle) ont entrepris l'étude de ce patrimoine monumental qu'une base de données doit prochainement permettre d'embrasser dans son ensemble (programme Armeniaca)

On pourrait aussi évoquer l'étude de l'Historiographie officielle, intimement liée au déni, par Fatma Müge Gökçek (Ann Arbor) ou encore les « opérations de sauvetage » durant la période du génocide, sur laquelle j'ai travaillé avec des équipes italiennes (Marcello Flores, Pise) et française (Jacques Sémelin et Claire Andrieu).

Enfin, on ne peut rappeler combien la destruction des Syriques ottomans, principalement dans les vilayets de Bitlis et Diyarbakir, est intimement liée à celle des Arméniens et ne s'en distingue guère tant par sa nature que son ampleur. Notre collègue suédois de l'Université d'Huddinge, David Gaunt (*Massacres, Resistance, Protectors: Muslim-Christian Relations in Eastern Anatolia During World War I*, Piscataway, N.J., Gorgias Press, 2006) est venu combler un vide considérable et apporter une dimension universitaire à un sujet qui restait confiné entre les mains de militants. La monographie de Yves Ternon sur les massacres sans distinction d'Arméniens et de Syriques dans la région de Mardin, (*Mardin 1915*, Paris, Revue d'Histoire Arménienne Contemporaine IV, 2002) constitue un exemple unique de par la richesse de la documentation mise en œuvre.